

La Lettre d'Espaces Dialogues

n° 86 / 3^e. 4^e trimestre 2019

QUELQUES MOTS...

« Les enfants auront les mêmes droits que les adultes et ils seront des citoyens à part entière. Les enfants obéiront, non plus parce qu'ils auront peur, mais parce qu'ils voudront eux-mêmes que l'ordre règne partout. »

« Le roi Mathias 1^{er} » de Janusz KORCZAK (1878-1942)

éducateur et écrivain polonais qui œuvra beaucoup pour les droits des enfants

Paru à Varsovie en 1922, il faut attendre 1967 pour voir ce livre publier en France. Ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, Janusz KORCZAK est entré dans l'Histoire le jour de sa déportation au camp d'extermination de Treblinka, avec les enfants du ghetto de Varsovie qu'il n'avait pas voulu abandonner.

Sachant que serait célébré le **30^{ème} anniversaire de l'adoption de la déclaration internationale des droits de l'enfant** le 20 novembre de cette année, Espaces Dialogues a choisi, au salon des associations de septembre dernier de solliciter l'avis des enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

C'est l'occasion de rappeler l'histoire de cette convention, d'en mesurer l'impact et de présenter les résultats de ce petit sondage qui, même s'il n'a pas une valeur scientifique absolue, permet de donner une idée de la perception qu'en ont les enfants de cet échantillon.

Ce début d'année a aussi été occupé par notre appui aux "**Semaines de lutte pour l'égalité et contre les discriminations**" qui se sont tenues du 30 septembre au 19 octobre.

Vous avez été sollicités à deux occasions pour deux sortes de parcours :

- D'abord pour **les parcours citoyens** issus de notre engagement au sein du "groupe mémoire". Depuis 2012 les associations impliquées dans ce groupe ont conçu plusieurs parcours en partenariat avec le Service Jeunesse et lutte contre les discriminations et l'appui du service du patrimoine. Chantal Bernard vous rappelle le cheminement de ce travail de recherche interassociatif et l'intérêt que ces parcours ont suscité. -

- Ensuite pour **le parcours éducatif et interactif** mis en place dès 2012 et enrichi chaque année. Depuis la rentrée il a pu être installé dans un lieu pérenne dans une aile de l'Ecole du Conseil des Quinze rue Pestalozzi. Ce parcours ouvert toute l'année s'adresse pendant le temps scolaire aux élèves des classes primaires des écoles et 6^e et 5^e des collèges de Strasbourg et de l'Eurométropole. Hors temps scolaire, il est accessible aux centres socioculturels et autres structures d'accueil d'enfants et d'adolescents.

La réflexion que nous menons au sein du conseil d'administration, en relation avec notre monde si bousculé, commence à prendre forme ; nous espérons être en mesure de vous en parler prochainement. Je ne me lasse pas de vous redire que votre soutien nous est précieux. Alors, vous qui êtes à l'écoute de la société et du monde, n'hésitez pas à nous faire partager votre réflexion. Nous souhaitons que cette fin d'année, chargée en événements et en émotion à quelques jours de l'anniversaire de l'attentat de Strasbourg, soit pour vous sereine et fraternelle. En 2020 nous nous retrouverons le 20 janvier (page 4)

Chantal DILLER, Présidente

Dans cette Lettre : Le [bulletin d'adhésion ou de soutien 2020](#)

/ Emergence et évolution du droit des enfants /

Histoire en quelques dates

Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle que naît l'idée de protection particulière des enfants avec l'adoption des lois de **1841** sur le travail des enfants puis en **1881** sur le droit des enfants à l'éducation.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, le pédiatre polonais Janusz KORCZAK prônait une refonte complète de l'éducation et du statut de l'enfant

privilegiant la sauvegarde et le respect absolu de l'Enfance. Ses idées ont beaucoup inspiré la Convention internationale des droits de l'enfant – (CIDE).

Le mouvement des droits de l'enfant doit aussi beaucoup à la Britannique Eglantyne Jebb, qui crée en **1919** l'association Save the Children Fund pour remédier à la misère que connaissent des milliers d'enfants européens au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Elle en vient à élaborer une charte pour les enfants, inspirée des travaux du médecin polonais, qu'elle fait parvenir à la Société des

Nations (SDN), à Genève qui est adoptée en **1924** sous l'appellation de Déclaration de Genève.

En **1946**, La SDN devenue Organisation des Nations Unies crée le Fonds international de secours à l'enfance qui deviendra l'UNICEF. Sa mission qui est d'abord de porter secours aux enfants européens victimes de la seconde guerre mondiale devient rapidement internationale.

Le **10 décembre 1948**, la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, reconnaît que «*la maternité et l'enfance ont droit à une aide spéciale*».

Le **20 novembre 1959**, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration des droits de l'enfant, certes non contraignante mais qui ouvre la reconnaissance universelle des droits de l'enfant.

A l'initiative de la Pologne les Nations Unies déclarent l'année 1979 l'année internationale des droits de l'enfant et crée un groupe de travail chargé de rédiger une convention internationale.

C'est le **20 novembre 1989** que cette convention de 54 articles est adoptée ; elle est signée dans la foulée par 20 pays dont la France.

A ce jour, 197 pays l'ont signée ; seuls les Etats Unis ne l'ont pas ratifiée car certains Etats de l'Union souhaitent pouvoir emprisonner des enfants ce qui est contraire à l'article 37 de la convention. Il a d'ailleurs fallu attendre 2005 pour que la cour suprême des Etats-Unis abolisse la peine de mort pour les enfants.

La signature n'est en effet qu'un simple engagement politique. La ratification implique la mise en œuvre de cette convention, en mettant en place des services, en adoptant certaines mesures, en faisant appliquer les dispositions de la convention devant les juges.

Depuis se sont ajoutés trois protocoles :

En **2002**, deux Protocoles facultatifs à la Convention internationale des droits de l'enfant entrent en vigueur : l'un interdit la participation des mineurs aux conflits armés, l'autre concerne l'interdiction du trafic d'enfants, de la prostitution infantile, de la pornographie infantile.

En **2014** un troisième Protocole facultatif établit une procédure de présentation de communications qui doit :

Renforcer et compléter les mécanismes nationaux et régionaux permettant aux enfants de présenter des plaintes pour violation de leurs droits,

Reconnaître que, dans l'exercice des voies de recours en cas de violation des droits de l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant devrait primer et que les procédures prévues à tous les niveaux dans le cadre de ces recours devront être adaptées aux enfants,

Encourager les États parties à mettre au point des mécanismes nationaux appropriés pour permettre à un enfant dont les droits ont été violés d'avoir accès à des recours utiles à l'échelon national.

Le **23 septembre 2019**, c'est ce protocole qui a permis à 16 pétitionnaires - parmi lesquels Greta

Thunberg et Alexandria Villaseñor - de 12 pays du monde de déposer une plainte officielle historique au Comité des droits de l'enfant des Nations unies pour protester contre le manque d'action des gouvernements face à la crise climatique. <https://www.unicef.fr/article/16-enfants-dont-greta-thunberg-deposent-une-plainte-historique-aupres-du-comite-des-droits>

Contenu simplifié de la CIDE

Voici le lien sur le texte complet :

<https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>

Elle repose sur *Quatre grands principes* : La non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation de l'enfant une priorité.

Elle comprend trois parties :

La 1^{ère} partie comprend les articles portant sur *les cinq droits fondamentaux* :

- droit à l'identité, « *L'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, si possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux.* »

- à la santé,

- à l'éducation, « *Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et doivent : rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant, assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun...* »

- à la protection,

- à la participation, « *Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression* »

La 2^{ème} partie précise le rôle du **Comité des droits de l'enfant**. (voir ci-dessous)

La 3^{ème} partie concerne les procédures de signature et la ratification de la convention

Rôle du comité des droits de l'enfant

Proposé par la Pologne dès les premiers travaux de rédaction de la convention dans les années 80, il est instauré en **1991**.

Le rôle de cet organe international indépendant, composé de 18 experts indépendants et possédant une compétence dans le domaine des droits de l'enfant, est de contrôler la mise en œuvre et l'application dans le temps de la CIDE.

Pour le permettre, les États soumettent des rapports sur la situation des droits des enfants dans leur pays au Comité dans les 2 ans qui suivent la ratification, puis tous les 5 ans. Les informations à fournir sur la mise en œuvre de la CIDE résultent de directives adoptées par le Comité.

L'UNICEF qui a l'obligation juridique de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant soutient les travaux du Comité des droits de l'enfant. Outre les conseils et l'assistance qu'il apporte au Comité, l'UNICEF appuie la tenue de vastes consultations au sein des États pour améliorer la précision et l'impact des rapports soumis au Comité. Voir le site :

Impact de la convention sur le droit des enfants en France

La Convention relative aux droits de l'enfant a été signée par la France le 26 janvier 1990. Le Parlement, par une loi du 2 juillet 1990, en a autorisé la ratification qui est intervenue le 7 août 1990. Conformément à l'article 49 de la Convention, celle-ci est entrée en application en France le 6 septembre 1990.

Différentes mesures ont été entreprises depuis 1989 qui ont fait progresser les droits des enfants :

- En 1994 la création du **parlement des enfants** par l'Assemblée nationale française en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Il permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe. Les enfants rédigent une proposition de loi avec leur enseignant sur un thème portant sur des sujets sociétaux. Celui de l'année 2019-2020 porte sur "**L'égalité entre les femmes et les hommes**"

Ainsi parmi les propositions de loi issues du Parlement des enfants certaines sont devenues des lois de la République comme celle de 1996 relative au maintien des liens entre frères et sœurs ou celle de 1999 visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires.

- **Défenseur des enfants** : la France a institué cette autorité administrative indépendante par la loi n° 2000-196 du 6 mars 2000. Sa mission est de recevoir et traiter des réclamations individuelles, de faire des propositions de modification de textes de lois, de promouvoir les droits de l'enfant, de remettre un rapport annuel au Président et au Parlement (bilan d'activité et proposition de réformes.) Depuis la révision constitutionnelle, ce rôle est assuré par le défenseur des droits.

Chantal Diller, présidente



/ Les enfants face à leurs droits et leurs devoirs /

Dans le cadre du Salon des Associations Espaces Dialogues a proposé aux enfants présents et volontaires de répondre à un questionnaire portant sur leurs droits et leurs devoirs. Il ne s'agissait nullement d'un contrôle de connaissances mais d'un simple jeu permettant aux enfants de s'exprimer librement sur un sujet qui les concerne, qu'ils connaissent plus ou moins et dont les médias se font souvent l'écho.

Cette animation sur notre stand s'inscrivait dans le dispositif créé par la Maison des associations et soutenu par la MAIF "**Le Pass'Asso**". Il s'agit

d'un parcours de découverte du monde associatif proposé aux enfants. **155 en 2 jours** ont bien voulu répondre à nos questions.

La rapide synthèse des réponses ne prétend donc nullement à une quelconque valeur exhaustive : Il ne s'agissait pas d'un échantillon représentatif, les enfants étaient d'âges très différents 5 à 13 ans et étaient nécessairement accompagnés par leurs parents. On peut néanmoins relever quelques lignes de force qui pourraient même surprendre des adultes compte tenu de l'image qu'ils peuvent avoir des enfants et des jeunes d'aujourd'hui.

Dans le domaine des DROITS sont mentionnés à importance quasi équivalente :

Le droit d'avoir accès à des conditions de vie décente, d'être protégé, de bénéficier d'un logement, d'une nourriture suffisante, de bonnes conditions d'hygiène, d'être soigné en cas de besoin.

Le droit d'aller à l'École pour apprendre, certains précisent pour apprendre à lire, écrire, d'autres dans le but de pouvoir faire des études plus tard

Le droit de JOUER apparaît presque primordial, soit simplement pour rencontrer et avoir des copains ou participer à des activités hors du domaine scolaire : sports, loisirs divers, sorties. Il pourrait s'agir là d'un besoin de s'intégrer à une vie sociale hors du cocon familial, d'une aspiration à une forme de liberté ?

Le droit à l'affirmation de soi n'apparaît que de façon secondaire. On demande d'être respecté, d'être écouté, de pouvoir s'exprimer librement.

Dans le domaine des DEVOIRS il faut :

Aller à l'école ce n'est non seulement un droit mais apparaît encore de façon primordiale comme un devoir. Il s'agit d'apprendre, de travailler, de faire ses devoirs, pas question de faire l'école buissonnière !

Et de façon concomitante il faut :

Ecouter, obéir de façon générale et plus particulièrement aux parents, aux maîtres, aux adultes...

Respecter les adultes, les maîtres, les parents. Etre « sage, poli, gentil » sont des mentions certes rares mais présentes.

Accomplir quelques devoirs non seulement dans la vie domestiques (ranger sa chambre, essuyer la vaisselle...) mais d'une façon générale dans la relation à l'autre (aider, être utile...)

On peut être étonné des réactions mesurées des enfants, somme toute assez conformistes. Ils ont bien sûr intégré le fait d'avoir des droits – impensable il y a seulement 2 à 3 générations ! droit au respect, à l'écoute mais pas de plaintes, de revendications, de récriminations. Ils ne font pas écho aux images véhiculées par les médias,

qui cèdent souvent aux généralisations hâtives, d'enfants maltraités, victimes d'autoritarisme, de harcèlements en tous genres, y compris à l'école. Peut-être faut-il prendre en compte le fait que les enfants qui fréquentent le salon des associations sont accompagnés par des parents intéressés voire impliqués dans le monde associatif et ce serait un bel hommage à ce dernier.

Liliane HAMM

Professeur de l'Ecole Normale retraitée
Membre du CA d'Espaces Dialogues



/ Combat pour les libertés /

Les monuments de Strasbourg racontent

On peut être strasbourgeois, connaître la plupart des monuments de la ville, mais ne jamais s'y arrêter pour lire ce qu'ils racontent : le combat pour les libertés, contre le racisme et les discriminations. Pour remédier à cette lacune, un groupe d'associations, dont fait partie Espaces Dialogues, a mis sur pied « **un parcours des mémoires et de l'égalité** » à travers les places et les rues de Strasbourg.

Si la plupart des gens connaissent l'imposant monument du maréchal Leclerc place Broglie, ils sont certainement moins nombreux à s'arrêter devant la magnifique statue du maréchal Kellermann, à côté du Mess des officiers, et encore plus rares à s'aventurer derrière celle-ci pour y lire ce que le duc de Valmy, né à Strasbourg, pensait de la guerre. « *Combattant pour le maintien de nos libertés et la défense du territoire de France, j'ai adouci autant que je l'ai pu ce que la guerre a d'horrible* ». D'autres ouvrages manquent cruellement d'explications. Pourtant côtoyée par des centaines de citoyens qui se rendent à la mairie de quartier de la place Broglie, la sculpture intitulée « *Allons enfants de la patrie* » est à ce point ignorée que seule une épaisse couche de mousse lui fait honneur.

Un parcours de deux heures

Ce parcours permet donc de découvrir ou de redécouvrir des personnalités ou des événements marquants de notre histoire lointaine ou plus récente. Comme la place du 17 octobre 1961, au bout de la rue de la Douane, qui rappelle, comme l'a souligné François Hollande en 2012, « *la sanglante répression au cours de laquelle ont été tués des Algériens qui manifestaient à Paris pour le droit à l'indépendance* ». Plus connu est le square Louise Weiss, du nom de cette féministe et femme politique française, élue à 86 ans au parlement européen lors de la première élection au suffrage direct en 1979. Même si la plaque qui

lui est dédiée, cachée dans les herbes, n'est pas facile à trouver. Toujours dans la Petite France, certains découvriront sans doute aussi une autre femme d'exception, Suzanne Lacore, ministre chargée de la protection de l'enfance sous Léon Blum, qui fut à l'origine de l'abolition des maisons de correction.

Célèbre pour son invention de l'imprimerie à caractères mobiles, Gutenberg s'élève sur un socle qui évoque aussi l'esclavage en Afrique, dans les colonies françaises où l'indigène était considéré « comme un meuble transmissible et négociable ». Ce qui nous ramène vers la place de la République où se trouve la rue de l'abolitionniste de l'esclavage, Victor Schoelcher. Il s'agit là de quelques repères d'un parcours bien plus fouillé qu'Espaces Dialogues effectue depuis trois ans dans le cadre des journées contre les discriminations qui viennent de s'achever, mais que l'association se propose de renouveler en cours d'année avec ceux qui en font la demande. Avec à l'issue de ce circuit de 2 heures, une discussion possible autour d'un verre.

Chantal BERNARD,

Membre du CA d'Espaces Dialogues



PROCHAINES MANIFESTATIONS D'ESPACES DIALOGUES

* Lundi 20 Janvier à 18h30 :

Rencontre débat avec **Jean-Claude MOOG**, auteur de « *Pour travailler TOUS demain matin* » éditeur Les 3 Colonnes - 2019 - 154p.

Le chômage de masse français est-il une fatalité ?

Aujourd'hui à la retraite mais toujours engagé dans diverses activités militantes et actives, Jean-Claude Moog a eu un parcours professionnel riche et multiple. Il a notamment développé plusieurs établissements de l'économie sociale et solidaire. Au regard de son expérience, il nous livrera le fruit de son analyse du marché du travail et ouvrira des pistes pour l'avenir.

Cette rencontre sera suivie de la soirée reprise de carte ouverte à tous les membres et sympathisants souhaitant adhérer et nous soutenir en 2020.

Lieu : à la Maison des associations à Strasbourg

Un programme plus précis sera envoyé par courriel et mis en ligne sur notre site en temps utile.



Consultez régulièrement notre site :

www.espacesdialogues.org

Rejoignez-nous aussi sur Facebook

<https://www.facebook.com/Espaces-Dialogues/>

Faites nous aussi des suggestions !

Courriel : espaces.dialogues@free.fr

ESPACES DIALOGUES La Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG
Site : <http://www.espacesdialogues.org> Courriel : espaces.dialogues@free.fr
Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, Vol LXXIV Dossier 107/1996
SIRET : 413 732 652 00016 Code APE : 913E